



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2022_010
Objet : Budget Primitif 2022

Séance du lundi 04 avril 2022

Date de la convocation: 04/04/2022

Membres en exercice : 17 **Présents** : Alain ASTRUC, Agnès BOUARD, Jean-Noel BRUGERON, Gilbert GIRMA, Ludovic JAFFUEL, Noël LAFOURCADE, Jean-Paul POURQUIER, Jean-Claude SALEIL

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés : Lionel BOUNIOL, Eve BREZET, Séverine CORNUT, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Philippe ROCHOUX, Joël ROUQUET, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Jérémy PIC, Thomas PIGNIDE, Maggy REMIZE, Pierre REY, David RODRIGUES, Vincent SUDRE, Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Jean-Noel BRUGERON

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Compte tenu de la présentation des orientations budgétaires pour 2022 lors de la séance du 15 Mars 2022 et du débat qui s'en est suivi, il est proposé au vote le budget primitif mis en annexe avec le rapport d'orientations budgétaires, **pour un montant de 421 134.45 €.**

Ce budget reprend l'intégralité des missions exercées par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère en 2022 :

- PETR : finalisation du projet de territoire
- GAL Gévaudan-Lozère – Animation du programme Leader 2014-2020 – préparation de la candidature pour la programmation 2023-2027

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 11/04/2022
048-200078343-20220404-DE_2022_010-DE

- Mission Accueil de nouvelles populations : accompagnement de la démarche RH et attractivité – préparation de la candidature à l'appel à projets du Massif central (Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Contrat territorial Occitanie : animation du contrat et accompagnement des communes « Bourgs-centres » - préparation du nouveau contrat cadre avec la Région Occitanie, le PNR Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue
- Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique : organisation des comités de suivi avec l'État et les financeurs, 3 commissions par an. Accompagnement des collectivités locales pour la recherche de financements
- Contrat de Transition Ecologique : recrutement d'un nouvel animateur au 1^{er} juin 2022
- Pôle urbanisme :
 - Service d'instruction des autorisations d'urbanisme : poursuite de l'activité du service à hauteur de 2 ETP pour les 12 communes concernées et formations du personnel communal. Recrutement d'un agent administratif à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activités.
 - SCOT : recrutement d'un-e chef de projets à partir du 1^{er} juin 2022
- Investissement : Montant prévisionnel de 2180€, comprenant du matériel informatique et du mobilier (poste SCOT) ainsi que la mise à niveau du logiciel du service ADS pour les procédures liées à la dématérialisation des actes
- Compte-tenu de ces éléments, le conseil syndical a retenu la proposition d'une **cotisation annuelle pour les EPCI à hauteur de 2.80€ par habitant**, sur la base de la population municipale 2019.

Aussi,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 15 Mars 2022,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Adopte le budget primitif 2022
- Fixe le montant de la cotisation annuelle des EPCI à 2,80€ par habitant sur la base de la population municipale 2019
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions inscrites au présent budget

Certifié conforme,

A Marvejols, le 04 avril 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE Date de réception de l'AR: 11/04/2022 048-200078343-20220404-DE_2022_010-DE
